

Pour nous écrire:
341 Avenue des Olivarello
ZA de la Gandonne
13300 SALON DE PROVENCE
Tél: 04 13 43 50 60

Réponse adressée à :
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire du Pays Salonais
Direction Aménagement du Territoire
281 Bd Maréchal Foch - BP 274
13666 SALON DE PROVENCE

Salon de Provence, le 18 Novembre 2024

Dossier : PC 013 105 24 00033
Demande du : 18/10/2024
Demande reçue par l'APA le : 04/11/2024

Demandeur :	Adresse de la Construction :
SA BOUYGUES IMMOBILIER Représentée par M.QUENTIN Cyril 4 Quai d'Arenc 13002 MARSEILLE 02	Chemin du Pont de l'Auture 13560 SENAS

Nos Réfs : N° SEN 0110

Assainissement :

Les parcelles, section AC-90-91-92-93-94 et AD-20 situées Chemin du Pont de l'Auture sur la commune de SENAS sont directement raccordables au réseau public des eaux usées sur le Chemin du Pont de l'Auture.

Le regard de raccordement des eaux usées sera implanté en limite du domaine public sur le Chemin du Pont de l'Auture.

Le constructeur prendra toutes les dispositions nécessaires pour le raccordement des installations privées au réseau des eaux usées (gravitaire ou pompage).

P.A.C :

La Participation à l'Assainissement Collectif (P.A.C), en vigueur au 1er janvier 2024 sera recouverte par le délégataire du service public d'Eaux Usées. Celle-ci interviendra à l'appui de la délivrance du permis de construire. Le montant de la P.A.C sera défini selon les dispositifs de la Délibération Communautaire en vigueur, le propriétaire devra s'acquitter de la Participation avant les travaux de raccordement de son projet au réseau public d'eaux usées. Pour information, le montant de la P.A.C en vigueur au 1er janvier 2024, prévoit un montant de 30,00€ par m² de surface de plancher (montant non soumis à TVA) pour chaque unité de destination.

Pour les usages identifiés comme assimilés domestiques, un coefficient correcteur sera appliqué en fonction de l'activité pratiquée dans les locaux.

70 logements sur 5 590m² de plancher x 30€ = 167 700,00€

Montant de la PAC : 167 700,00€

P.J. : Note d'information Article 44.

